



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 72317

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie le déclin, voire la désaffection de la langue française lors des récentes délibérations relatives au choix des jeux Olympiques de 2012. Il lui demande si elle se propose de rappeler que c'est la France qui a, au XIXe siècle, rétabli les jeux Olympiques avec Pierre de Coubertin et que la langue française est la langue officielle de l'olympisme, illustrée par le Premier ministre du Royaume-Uni qui s'est exprimé en français. Une mise au point s'impose.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'usage de la langue française dans les milieux olympiques, notamment dans les communications publiques concernant la préparation des Jeux. Vu le lien historique de la France avec le renouveau de la tradition olympique, le Gouvernement porte le plus grand intérêt à la présence de notre langue et déploie des moyens importants, aussi bien humains que matériels, aux fins de faire respecter l'article 27 de la Charte olympique instituant le français et l'anglais langues officielles. Le Gouvernement veillera à la place du français aux Jeux de Turin, puis aux Jeux de Pékin en 2008. Une convention relative à l'usage de notre langue a été signée entre le Gouvernement français et le comité d'organisation des Jeux d'hiver pour définir de façon concertée des programmes d'actions ciblées (brochures bilingues, opérations de sensibilisation des journalistes, création de sites Internet en français). De tels programmes avaient déjà été mis en oeuvre pour les jeux d'été de Sydney en 2000, les jeux d'hiver de Salt Lake City en 2002 et les Jeux d'Athènes en 2004. En prévision des Jeux d'été de Pékin en 2008, notre ambassade et les postes consulaires français en Chine mettent dès à présent en place des formations en français. Notre pays agit également par l'intermédiaire de la francophonie multilatérale. La rencontre à Lausanne, en mars 2005, du secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie, M. Abdou Diouf, et du président du CIO, M. Jacques Rogge, ainsi que la nomination de Mme Lise Bissonnette comme Grand Témoin de la francophonie aux Jeux d'hiver de Turin en février 2006, sont autant d'éléments permettant de rappeler que la langue française est une composante essentielle de la tradition olympique. La France soutient les efforts de la francophonie pour valoriser le français dans la pratique du sport et dans la couverture des événements sportifs. Elle facilite la mobilisation, autour de cet objectif, des 63 États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). L'action conjuguée des institutions françaises et des instances ou opérateurs francophones permettra d'influer en ce sens sur le processus olympique, notamment par des interventions auprès du Comité international olympique (CIO), des organes de presse et des sportifs eux-mêmes en faveur de l'usage du français. Au-delà du domaine olympique, et sur un plan plus général, l'usage du français par un chef d'État ou de Gouvernement étranger, lors d'une intervention publique dans une enceinte internationale, atteste le bien-fondé de la mobilisation du gouvernement pour consolider le statut mondial du français.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72317

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 août 2005, page 7770

**Réponse publiée le :** 15 novembre 2005, page 10541